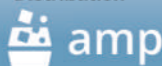


Rédaction

Walter Agosti

Distribution



Rédacteur en chef :

M. Walter Agosti
info@visionpresse.be
Avenue Albert 1^{er} 1A – 1342 Limelette

Graphisme & impression :

AZ Print sa
Rue de l'informatique 6
B-4460 Grâce-Hollogne (Z.I.)
Tél. 04 364 00 30 – info@azprint.be
www.azprint.be



Edito

Walter AGOSTI
Administrateur délégué
walter@visionpresse.be



Bienvenue dans un monde sans tabac et bientôt ... sans commerces

En décembre 2022 « la Cellule Générale de Politiques Drogues » a édité un document d'une centaine de page intitulé « STRATÉGIE INTERFÉDÉRALE 2022-2028 POUR UNE GÉNÉRATION SANS TABAC »

Ce document (révisable en 2025) dresse une liste de 15 objectifs spécifiques avec des actions, des rôles, et un timing d'implémentation.

Et parmi ces objectifs, nombre auront un impact dans les commerces et principalement dans nos libraires/presse. Outre des augmentations d'accises, de paquets standardisés, d'avertissements sanitaires élargis, trois mesures doivent attirer notre attention et questionnement :

1. Une réduction des points de vente avec interdiction des automates, interdiction de vente dans l'HoReCa, les festivals et dans les commerces alimentaires de plus de 400 m² au 01/01/2028.
2. Une interdiction d'exposition des produits (display ban) au 31/12/2025 – Nous ne pourrons donc plus montrer l'ensemble des produits du tabac et assimilés, qui en général se trouve derrière notre comptoir.
3. L'obligation pour le commerçant de demander une preuve d'identité lors de l'achat de tabac et assimilés pour toute personne donnant l'impression d'être plus jeune que 25 ans.

J'ajoute que la Belgique considérera les produits à base de tabac à chauffer comme des produits de tabac à fumer. Une première mondiale !

Vos réactions nous intéressent car nous dressons à présent nos questions (nombreuses) à présenter à nos « amis » politiques.



Si le document vous intéresse voici le lien pour le lire :

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/strategie-interfederale-2022-2028-pour-une-generation-sans-tabac>



Distrishop

GÉREZ VOTRE POINT DE VENTE DU BOUT DES DOIGTS
DÉCOUVREZ LA NOUVELLE VERSION DE DISTRISHOP

Distrishop est aujourd'hui une solution flexible qui vous offre le choix entre une solution complète qui regroupe le logiciel, le matériel et le support technique, ou la possibilité d'installer notre logiciel sur votre matériel.

Pour plus d'informations : 02/525 16 66 - distrishop@ampnet.be

Brèves

Euro dreams – Annonce d'un nouveau jeu de tirage européen

Internet nous en parle déjà via de nombreux sites : « Lancée collectivement dans les 12 pays déjà membres de l'Euromillions et soutenue par SLE (*Services aux Loteries en Europe*), la loterie Euro Dreams est la première nouvelle loterie lancée depuis 20 ans et la création de l'Euromillions en 2004. Une vaste campagne publicitaire européenne sera lancée pendant tout le mois d'octobre et de novembre jusqu'au tirage inaugural EuroDreams qui aura lieu le lundi 6 novembre 2023. Pour la Française des jeux en France, ce lancement d'EuroDreams constitue le plus grand lancement de loterie de ces deux dernières décennies avec l'ambition de voir une cible plus jeune devenir joueuse de cette loterie dont les gains seront donnés par rente mensuelle ou annuelle. » Tirage chaque lundi et jeudi et ce sera sans le Royaume-Uni au démarrage. Nous attendons à présent le communiqué officiel de la Loterie Nationale.

EURO DREAMS



Tabac – Vente aux mineurs

A l'initiative du SPF Santé, des clients mystères de 15 à 17 ans ont participé à une campagne de contrôle dans tout le pays. Plus de 70 % des commerçants testés ne respectent pas les règles concernant le tabac. On constate le plus grand nombre d'infractions dans les supermarchés et les stations-service puisqu'ils sont 80 % à avoir accepté la vente. Preuve en est que le réseau des libraires-presse reste un réseau responsable.

B18 – VISION PRESSE et PERSTABLO lancent un label de qualité national pour la vente responsable

Les fédérations professionnelles lancent un label de qualité national pour la vente responsable. B18 doit devenir le visage des magasins de presse en Belgique où la vente responsable occupe une place centrale. En d'autres termes, dans ces magasins, les clients et les autorités peuvent être sûrs qu'aucun des produits, qui ne leur sont pas destinés, n'est vendu à des mineurs. Plus d'infos dans un prochain numéro.



Forfait fiscal tabac

Le ministre des Finances accepte d'examiner notre requête de retirer le tabac du forfait fiscal. Le réexamen sera donc effectué pour l'exercice d'imposition 2024 – revenus 2023 en matière d'impôts sur le revenu. Nous avons donc fourni à l'administration un ensemble d'éléments détaillés et chiffrés.

Nombre de points de vente tabac

La Belgique compte plus de 20.000 points de vente de produits du tabac, soit à un niveau comparable à celui de la France (23.300), dont la population est pourtant six fois plus importante



TABAC – ECART DE PRIX ENTRE PAYS VOISINS

Moyenne pour un paquet de Marlboro Red de 20 cigarettes au 1^{er} trimestre 2023 :

- ▶ Belgique : 8 euros.
- ▶ Royaume-Uni : 14.57 euros.
- ▶ Monaco : 10.00 euros.
- ▶ France : 10.50 euros.
- ▶ Suisse : 9.38 euros.
- ▶ Luxembourg : 5,5 euros
- ▶ Allemagne : 7 euros
- ▶ Italie : 6 euros
- ▶ Espagne : 5,10 euros
- ▶ Andorre : 4,75 euros

DEVENEZ PARTENAIRE **BINGOAL**

VOTRE BOOKMAKER 100% BELGE !

Contactez-nous pour une visite sans obligation



02/736.99.55 info@bingoal.be @bingoal.be



Journal de Tintin – Spécial 77 ans édition collector

Après le succès de l'édition du Journal de Tintin spécial 77 ans, une édition spéciale collector (même numéro) est prévue le 3 novembre au prix de 39.90€.

Enfin les anciens numéros de Géo/Tintin sont commandables chez Tondeur livre

Cagnotte Loterie Nationale

Rappel : Via internet, seule la publicité pour la cagnotte organisée par le point de vente est autorisée. La collecte d'inscriptions et de mises via Internet est interdite.

Le point de vente peut promouvoir en ligne la cagnotte (son site internet et/ ou ses réseaux sociaux) mais l'inscription et le paiement effectif par le participant doit se faire dans le point de vente et ainsi le vendeur peut vérifier l'âge du joueur.

Référez vous au code de conduite des points de vente pour l'organisation des cagnottes (document officiel de la Loterie Nationale)



Obligation de proposer un moyen de paiement électronique

Vous le savez, depuis le 1^{er} juillet 2022, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent être en mesure de proposer aux consommateurs au minimum un système de paiement par voie électronique. Les paiements en espèces ne peuvent en aucun cas être refusés. Ils restent valables ! Pour rappel :

- Les pièces de 1 et 2 cents restent des moyens de paiement légaux. Vous ne pouvez pas les refuser tant qu'elles sont utilisées en quantité raisonnable (maximum 50 pièces par paiement).
- Vous ne pouvez pas facturer des coûts supplémentaires à vos clients en cas de paiement électronique, ni refuser les paiements électroniques, même pour de très petits montants.

Attention : les paiements par titres repas, écochèques ou chèques consommation ne sont pas considérés comme des moyens de paiement électroniques, même lorsqu'ils sont effectués au moyen d'une carte. Il en va de même pour les paiements en crypto-monnaies et autres monnaies virtuelles.

Nouveaux raccourcis sur le site www.visionpresse.be

Trois nouveaux raccourcis sur la page de Vison presse :

- La boutique Nickel/tondeur
- Nickel inscription Belgique
- Résultats du PMU

Ces liens sont en haut sur la gauche.



SPORTS BAR
CHARLEROI - PROXIMITÉ RIVE GAUCHE

PLAY-OFF

LIVE SPORTS, DJ's, BEERS & FRIENDS

Rue de Charleville 28 | 6000 Charleroi
7j/7 | 11:00 → 23:00 (ve/sa → 2:00)



Interview



Cinq questions à Monsieur Erik VAN OLMEN Administrateur de Vision Presse et Perstablo – Commission tabac et assimilés

1 Quel est votre parcours professionnel et vos activités au sein de Vision Presse et de Perstablo ?

Cela fait 33 ans que je dirige un magasin de journaux, De Koerant à Berchem. J'ai repris ce magasin de mes parents, qui l'ont eux-mêmes repris de leurs parents. En bref, je suis le descendant d'une dynastie de magasins de journaux qui a commencé en 1954.

Au sein de Vision Presse et de Perstablo, mon activité principale est tout ce qui concerne les produits à base de nicotine et la réduction des risques. Qu'est-ce que cela comprend ? Les cigarettes, les cigares, les vapes et les sachets de nicotine. En outre, j'utilise mon expérience dans des dossiers importants de notre industrie.

2 La pression fiscale est de plus en plus forte sur le tabac et les marges en souffrent – Quelles solutions préconisez-vous pour une juste rémunération des points de vente ?

En ce qui me concerne, il serait préférable que notre marge bénéficiaire soit calculée par cigarette. Cela signifie que vous auriez un montant de profit fixe sur chaque bâtonnet et que vous indexeriez celui-ci. De cette manière, nous conserverions nos marges et elles seraient adaptées en fonction de l'indexation. Ce n'est certainement pas le cas actuellement. En effet, en raison du système « advalorem » dans lequel nous nous trouvons actuellement, à chaque hausse de prix, nos bénéfices diminuent de plus en plus. Cela ne peut absolument pas durer. Nous négocions depuis plusieurs mois avec les ministères responsables de ces propositions. Il doit également être clair que lorsqu'il s'agit de l'évaluation des vapes, elle doit être appliquée de la bonne manière. Là aussi, notre contribution doit être prise au sérieux.

3 Vous avez testé un appareil de reconnaissance faciale qui détermine l'âge du client- Pouvez-vous nous en dire plus ?

Le dispositif de reconnaissance faciale fait partie d'un plan d'action au sein de notre secteur. Il doit nous permettre, avec notre qualité de vendeur responsable, de prouver que nous ne vendons pas à des jeunes de moins de 18 ans. Cela vaut non seulement pour les produits de vapotage ou les produits du tabac, mais aussi pour les paris sportifs et les produits de Loterie Nationale.

La caméra faciale est l'outil idéal pour effectuer des contrôles. Nous avons également remarqué qu'avec la présence de cette caméra, le seuil de peur chez les jeunes augmentait. À la suite de ce test, un logo suivra, accompagné d'une charte donnant à nos clients l'assurance que nous ne vendons pas nos produits à des mineurs. De cette manière, nous envoyons un signal clair au gouvernement belge que nous sommes un partenaire parfait dans la lutte contre les pratiques de vente illégales.

4 La réduction des points de vente est dans le plan interfédéral – Comment voyez-vous cette réduction et sur quel critères ?

En faisant une distinction entre les vendeurs ordinaires et les vendeurs formés (voir question 3), nous sommes certains que le nombre réduit de points de vente garantira que tous nos produits seront vendus d'une manière plus sûre. En tant que magasins de presse, nous sommes les champions du monde de la vente responsable, comme nos partenaires nous le répètent depuis des années. Je suppose donc que s'ils veulent réduire le nombre de points de vente, ils conserveront de préférence les spécialistes. C'est donc nous. C'est là que Perstablo et Vision Presse apporteront le soutien nécessaire et fourniront les outils adéquats. En tant que fédération, nous attendons de tous qu'ils respectent strictement les règles.

5 Comment voyez-vous l'avenir pour la commercialisation du tabac et assimilés en Belgique ?

La meilleure façon de comparer la transition que nous vivons actuellement est de la comparer au secteur automobile. Le secteur du tabac connaît la même évolution, en proposant des produits à base de nicotine moins nocifs que les cigarettes classiques. Quand on sait qu'après une étude approfondie, le Haut Conseil de la Santé a estimé que le vapotage est 85 % moins nocif que le tabagisme. En Suède, un pays où les sachets de nicotine sont commercialisés depuis plusieurs années et où le nombre de fumeurs classiques n'est que d'environ 5 %, alors qu'il est de 25 % dans le reste de l'Europe, on ne peut pas s'opposer à cette tendance. Nous avons réalisé de nombreux progrès en matière de santé ces dernières années grâce à ce changement et nous espérons que le gouvernement fédéral nous considérera de plus en plus comme un partenaire dans son plan anti-tabac plutôt que comme un croquemitaine à qui il faut imposer des règles. En tant que responsable de Perstablo et de Vision Presse pour cette gamme de produits, je veux servir de pont entre notre secteur et le gouvernement fédéral.

Des organisations de santé comme « Healthy Living » donnent sur leur site web des conseils sur l'utilisation de produits à base de nicotine moins nocifs. Nous prenons donc ces conseils à cœur. Nous les transmettons à nos membres. J'espère poursuivre mon travail de ces dernières années et mettre tout le monde sur la même longueur d'onde au sein de notre secteur, du secteur de la santé et du gouvernement fédéral.

#strongtogether

Interview Walter Agosti



Ladbrokes.be

DYNAMISE TA LIBRAIRIE

AVEC LE PROGRAMME DE COMMISSIONS LE PLUS AVANTAGEUX SUR LE MARCHÉ.

18+ JOUEZ AVEC MODÉRATION 21+